



Politique de lutte contre le terrorisme

Discours d'Emmanuel Macron

10 avril 2017 - QG de campagne (Paris 15)

Bonjour Messieurs, Mesdames,

Je souhaitais ce matin pouvoir, devant vous, avant de répondre à vos questions, présenter, quelques instants, les principales lignes de la politique que je souhaite conduire en matière de lutte contre le terrorisme. En effet, après les attentats de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Stockholm, des différentes attaques récentes, et dans un contexte qui reste extraordinairement tendu et risqué, il me paraissait essentiel de pouvoir m'exprimer à ce sujet devant vous aujourd'hui. Aussi, parce que nous entrons dans une période encore plus risquée, parce que l'exercice démocratique que nous vivons est justement ce que les terroristes détestent au plus haut point.

Mon message est clair : nous ne désarmerons en rien, nous ne lâcherons en rien la pression et nous sommes aujourd'hui face à un terrorisme militarisé qui a frappé et cherche encore à frapper la France. Il n'est pas de semaine où nos services n'interpellent pas des militants de ces groupes, ne traquent pas des commandos ou n'entravent pas des projets - dix-sept ont été déjoués en 2016, cinq l'ont été depuis le début de l'année.

Face à un phénomène qui a pris une dimension mondiale et qui est durable, l'État est mis au défi d'assurer la sécurité des citoyens. La lutte contre le terrorisme n'est plus un sujet de police, c'est devenu un sujet global et de mobilisation générale. Le programme de lutte contre le terrorisme que je souhaite ici vous présenter repose sur cinq leviers d'action que je souhaite détailler.

D'abord, Il faut combattre, sur le plan militaire et international, le terrorisme. A ce titre, je confirmerai l'engagement de nos forces armées sur les théâtres extérieurs où elles luttent directement contre le terrorisme. C'est vrai tant au Levant que dans le Sahel. Nos armées ont un objectif, fixé par le président de la République, chef des armées : poursuivre jusque dans leur repaire les commanditaires ou les inspireurs des attentats qui ont lieu sur notre sol, puis les neutraliser. Je maintiendrai cet objectif et, dès ma prise de fonction, je réunirai un Conseil de défense - si les Français me font confiance - pour qu'on me présente la situation sur le terrain et les différentes options qui se présentent. Si des actions immédiates sont requises, elles auront lieu. Si des renforcements sont nécessaires, je les déciderai.

À propos de l'action militaire, je souhaite apporter deux compléments. Le premier, quant à l'objectif final de nos interventions: elles sont nécessaires, mais elles ne sont pas une fin en soi. En Syrie, en Iraq, en Libye ou au Mali, les situations ne sont pas stabilisées, les armements et les groupes terroristes continuent d'y circuler librement. Il faut donc travailler à des interventions militaires ponctuelles mais surtout à des solutions politiques. Et, je le redis ici, pour ma part, une intervention militaire ne peut s'inscrire que dans une feuille de route politique et diplomatique qui vise à construire la stabilité sur le terrain, dans la durée. Ce qu'en aucun cas une intervention militaire, à elle seule, ne peut faire. Ce qui s'est passé, aussi bien en Iraq, il y a quelques années, qu'en Libye, a parfaitement montré l'inefficacité dans la durée de solutions militaires sans feuille de route diplomatique et sans réponse politique sur le terrain.

Au-delà, une coopération de défense et de sécurité renforcée doit être mise en place avec les pays au contact des zones de conflit - la Jordanie, le Liban, l'Égypte, la Tunisie, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal -, afin de contenir, autant que possible, le terrorisme islamiste. Je m'entretiendrai ce soir avec le nouveau président de l'Union africaine, Alpha CONDÉ, sur ce sujet. Ces actions de coopération doivent aussi faire l'objet de concertations beaucoup plus fortes entre Européens, pour accroître nos capacités d'action et éviter d'agir en ordre dispersé. C'est ce que, dès le mois de janvier, j'ai indiqué à Berlin et c'est ce dont aussi je me suis entretenu avec la Chancelière, il y a plusieurs semaines.

Ensuite, s'agissant des modalités : pour être efficaces, les armées ont besoin que leurs équipements soient remis à niveau. C'est tout le sens des engagements budgétaires que j'ai pris pour la Défense (avec un engagement d'atteindre 2% du PIB à horizon 2025). Comme je l'ai annoncé, je demanderai qu'on amplifie résolument l'effort consacré aux forces spéciales et au cyber, qui sont des instruments essentiels dans la lutte contre Daech.

Pour combattre le terrorisme, le deuxième levier d'action est le renseignement, afin de connaître l'ennemi et d'anticiper ses faits et gestes. Nos services font un travail très important qui constitue souvent notre première ligne de défense et leur implication à éviter de nombreuses victimes. J'ai rappelé le nombre d'attentats déjoués ces dernier temps. Concernant le renseignement, je suis attaché à deux priorités qui, chacune, appelleront, là aussi, des décisions rapides : la première priorité est de s'assurer de la complémentarité et de la cohésion entre les grands services de renseignement.

Comme tous les grands pays, la France dispose, en plus des services de renseignement proprement militaires, de deux grandes directions du renseignement, l'une compétente pour le territoire national, la DGSI, l'autre compétente pour l'extérieur, la DGSE. Je suis attaché à cette organisation et je dois dire que je suis, pour ma part, hostile à l'idée proposée par M. FILLON de créer une agence technique compétente pour l'ensemble des

services. Cette idée ajouterait un service à ceux qui existent déjà et surtout conduirait à démanteler la DGSE, donc à l'affaiblir. Nous n'avons pas besoin de cela, en la matière.

En revanche, j'ai annoncé ma volonté de créer une task force permanente destinée à lutter contre Daech et Al Qaïda, directement rattachée au président de la République. Sa mission sera de mettre en place, avec les services, les instruments fusionnant le renseignement de toutes les sources et de stimuler leur exploitation sous une impulsion politique forte. L'objectif est d'aller plus loin que l'actuel dispositif de coordinateur national du renseignement et de tout faire pour éviter les lacunes et les cloisonnements.

La deuxième priorité, c'est qu'il est indispensable et urgent de renforcer l'efficacité du renseignement territorial. Le diagnostic de nos insuffisances en la matière est connu et ses conséquences sont graves. Tout le monde s'accorde à dire que la suppression des Renseignements généraux et leur fusion en 2008 avec la DST de l'époque a été une erreur - encore le rapport parlementaire de l'été 2015, conduit par M. FENECH et M. PIETRASANTA. M. FILLON réclame aujourd'hui avec force qu'on ferme les lieux de culte clandestins et qu'on prononce la dissolution d'associations radicalisées. J'y suis tout à fait favorable, mais il a consciencieusement détruit les capacités policières qui le permettaient. Je propose donc de le faire, mais de s'en donner les moyens.

Des efforts de reconstruction du renseignement territorial ont été entrepris dès 2014, mais je considère que nous devons faire beaucoup plus. Il faut d'abord achever la montée en puissance des effectifs du renseignement territorial. Une partie des 10 000 policiers et gendarmes que je me suis engagé à embaucher durant le quinquennat prochain sera donc orientée vers les services de renseignement territoriaux. C'est prioritaire.

Il faut ensuite s'attaquer à la grande maladie du renseignement territorial qui est son émiettement. Sur cette mission essentielle, nous avons trois forces en charge : celui de la police nationale, à Paris, celui de la Préfecture de police, à quoi s'ajoutent les capacités de la gendarmerie nationale. Nous devons là simplifier les choses et accroître les synergies.

Pour combattre le terrorisme, la troisième priorité, c'est de gagner la bataille de l'information et du numérique. C'est le troisième terrain, troisième pilier, sur lequel je souhaite fonder notre politique de lutte contre le terrorisme. En effet, le terrorisme n'échappe pas à cette transformation numérique. En réalité, les terroristes l'exploitent à leur profit. Nous devons donc, à ce titre, aussi adapter nos modes de réaction.

Il y a d'abord un volet de coopération entre les services de police des États de l'Union européenne portant sur l'échange de données et d'informations qui est absolument indispensable. Il faut accélérer la mise en œuvre du PNR dont les potentialités en termes de sécurité sont très importantes et pour cela mettre en place une architecture intégrée qui assure l'interopérabilité des services et des systèmes nationaux.

En la matière, des avancées ont été faites dans les discussions européennes, ces dernières années. Je souligne ici l'irresponsabilité profonde de Madame LE PEN et de l'ensemble de celles et ceux qui avec elle ont refusé, dans leurs responsabilités européennes, d'accompagner ces avancées et d'avoir un vote responsable. On ne protège pas la France quand on empêche la France, en Europe, d'accroître la lutte contre le terrorisme.

Mais au-delà, je souhaite que nous avancions sur un point très important à mes yeux. L'Internet est devenu un élément essentiel du terrorisme. Il doit donc devenir un élément

Seul le prononcé fait foi.

décisif de la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi nous devons avoir une discussion franche avec les grands groupes de l'Internet : Google, Facebook, Apple, Twitter et plusieurs autres. Beaucoup de terroristes sont passés à l'action après s'être radicalisés sur les réseaux sociaux. Ils sont mis en contact avec des contenus de propagande islamiste qui les manipulent et les conduisent à la violence. Il est indispensable que les grands groupes de l'Internet s'engagent à retirer de tels contenus, sans délai. Je souhaite que ces entreprises aient sur ce point une obligation absolue de résultats sans pouvoir opposer je ne sais quelle impossibilité technique ou principe de liberté ou de neutralité. Le danger est extrême, il doit disparaître et je suis prêt à la plus grande fermeté en la matière.

L'Internet est aussi, comme instrument opérationnel direct, un élément essentiel et les organisations qui nous menacent, abusent des facilités offertes par la cryptologie moderne pour dissimuler leurs projets. Ils utilisent des messageries instantanées, fortement cryptées pour prendre des contacts, donner des ordres et une grande partie de ce trafic Internet, parce qu'il est crypté, échappe ainsi aux services de sécurité. Ce qui est naturellement un élément de faiblesse et réduit l'efficacité de la lutte contre le terrorisme. Jusqu'à présent, les grands groupes de l'Internet ont refusé de communiquer leur clef de chiffrement ou de donner accès aux contenus, au motif qu'ils ont garanti contractuellement à leurs clients que leurs communications étaient protégées. Cette situation n'est plus acceptable. On peut être, et c'est mon cas, viscéralement attaché à la protection de la vie privée, aux secrets des correspondances mais cela ne s'oppose en rien à ce que des mesures soient prises, avec toutes les garanties possibles, pour que la police puisse déjouer efficacement les attentats. Il faut étendre cette pratique aux grands acteurs de l'Internet et s'ils persistent dans leur position, ils devront un jour assumer d'avoir été complices.

C'est pourquoi, et je vous l'annonce aujourd'hui, en lien étroit avec les États qui souhaiteront avancer sur ce sujet et avec la volonté d'avoir une action européenne concertée, la France prendra, si je suis élu, dès l'été, une initiative majeure en direction des grandes compagnies de l'Internet. Il est essentiel que ces entreprises acceptent un système de réquisition légale de leur système crypté, comparable à celui qui existe aujourd'hui pour le secteur des opérateurs de télécom. Les États, dès lors qu'ils sont démocratiques, devraient pouvoir avoir communication des contenus échangés par les terroristes sur les réseaux sociaux ou sur des services de messagerie instantanée. Il faut déterminer dans quelles conditions et sous quel type de contrôle mais l'objectif est clair : je le poursuivrai et je mènerai, dès le début de mon quinquennat, si je suis élu, une action en la matière, tant au niveau européen qu'au sein de l'OTAN !

Le quatrième levier d'action consiste à réprimer - et c'est la réponse policière et judiciaire. Là-dessus, bien évidemment, nos forces d'intervention seront confortées, qu'il s'agisse du RAID ou du GIGN - et je salue la présence de Monsieur FAUVERGUE, aujourd'hui, à nos côtés. Mais je souhaite aussi revenir sur notre capacité d'action judiciaire, en la matière. En premier lieu, il faut sans aucun doute traiter la question difficile des ressortissants français combattant dans les rangs de Daech en Syrie et qui, pour un certain nombre d'entre eux, reviennent ou vont revenir. Concrètement, ce sont plusieurs centaines de nos ressortissants qui sont concernés, dont un nombre significatif de femmes et d'enfants, certains nés sur place. Je considère que le recours proposé par certains à l'incrimination d'intelligence avec une puissance étrangère est une mauvaise idée. Elle est d'abord mal venue puisqu'elle revient à considérer Daech comme une puissance, au sens de la loi, qualité que nous lui déniions, mais plutôt, fondamentalement, une telle incrimination est parfaitement inutile, étant donné ce que permet déjà la jurisprudence de la chambre criminelle, en particulier les qualifications d'association pour entreprise terroriste.

Seul le prononcé fait foi.

Tout aussi inutile et inefficace d'ailleurs, comme j'ai eu l'occasion, pour ma part, de manière constante, de le dire, le recours à la déchéance de nationalité. Je pense que pour ces personnes revenant de Syrie et d'Iraq, dont la dangerosité est souvent très grande, nous devons les interpeller à leur arrivé, les juger, les incarcérer dans des établissements spécifiques, les soumettre à un régime de détention très strict avec une obligation renforcée de suivi social, psychologique et de sécurité. Il faudra aussi prévoir, à la fin de la peine, un dispositif de probation renforcé qui permette de s'assurer aussi longtemps que nécessaire du comportement de l'individu. Enfin, l'échelle des peines doit certainement être revue à la hausse pour les activités les plus graves de nature incontestablement criminelle. Sur cette question, je demanderai au garde des Sceaux de me faire des propositions pour l'été 2017.

Le dernier levier d'action, enfin, il est civique. Il concerne la société et la nation qu'il convient de renforcer. Je crois nécessaire d'agir vigoureusement au plan civique pour renforcer la résilience et la cohésion du pays. C'est la responsabilité du président de la République de guider le pays sur ce chemin et cela fait partie intégrante de mon plan de lutte contre le terrorisme, exactement au même titre que l'action militaire, diplomatique, répressive ou de renseignement. Les années récentes nous ont appris que la lutte contre le terrorisme n'est pas un sujet qu'on peut se borner à sous-traiter pour solde de tout compte aux professionnels de la sécurité quel que soit leur mérite. Ils sont indispensables mais ils ne suffisent pas. Quand la menace terroriste atteint un certain niveau d'intensité, la résistance qu'il faut lui opposer devient l'affaire de tous. Et elle nécessite mobilisation, solidarité et unité.

La résilience passe en premier lieu par la solidarité avec les victimes des attentats et leur famille. Nous devons poursuivre ce qui a été engagé en leur faveur et veiller à ce que les dispositifs d'indemnisation fonctionnent mieux, soient plus humains et plus rapides. Et en la matière, je souhaite poursuivre les efforts conduits ces dernières années, après les derniers attentats. Et je suis également favorable à ce qu'on désigne un juge spécifiquement chargé de trancher, en matière d'indemnisation des actes de terrorisme. La résilience suppose ensuite que le pays sache s'organiser. Lors des attentats contre le Bataclan et Charlie Hebdo, les services de santé et les pompiers, auxquels je veux ici rendre hommage, ont effectué un travail remarquable. Mais je pense que nous devons aller plus loin. Il faut mettre en place un centre de planification des opérations intérieures qui associera d'abord les forces de sécurité et les armées pour coordonner leurs interventions. Mais aussi l'ensemble des services de l'État susceptibles d'intervenir à l'occasion d'une crise grave. Les ministères de la Santé, des Transports, de l'Énergie, de l'Industrie seront étroitement associés.

Puis il faut développer nos réflexes collectifs de sauvegarde. Je demanderai qu'on organise régulièrement des exercices de simulation de crise grave dans les entreprises, les écoles, les collectivités. Chacun doit être informé et préparé pour réagir avec calme. Dans ce genre de situation, le calme sauve les vies. La résilience, c'est enfin s'assurer que, particulièrement dans les périodes de crise, le pays ne doute pas, qu'il soit fort et qu'il soit sûr de ce qu'il est. C'est la raison pour laquelle je souhaite que toute la jeunesse de ce pays donne un mois de sa vie pour effectuer un service national. Le service national que je veux créer ne remet pas en cause le modèle de l'armée de métier : toutes les autres formes de service, le service civique notamment, demeureront et seront encouragées. Mais le service national qui sera effectué sous encadrement militaire sera l'occasion de rappeler à chaque citoyen français – fille ou garçon – l'importance capitale de ce que nous avons en commun, de ce qui fait de nous un peuple uni. Et pendant ce mois, chaque

Seul le prononcé fait foi.

jeune Français recevra une initiation élémentaire à la vie militaire, sur le modèle des classes que connaissent les armées et la gendarmerie, à adapter et moderniser pour notre siècle. Il se verra aussi expliquer ce qu'est la Défense nationale, ce qu'en sont les principes, il aura l'occasion de se confronter à la vie en collectivité et à l'expérience de l'autorité et de la discipline. Chaque jeune Français recevra une formation accélérée au secourisme et le service national obligatoire est à cet égard, à mes yeux, un projet de citoyenneté. Un projet pour la France.

Voilà Mesdames, Messieurs, ce que je voulais partager avec vous ce matin. Les terroristes, en même temps qu'ils ont effroyablement assassiné des centaines de nos compatriotes et frappé plusieurs pays amis pendant les dernières semaines, nous ont lancé un terrible défi. La violence de l'attaque que nous avons subie et dont nous voyons qu'elle se poursuit dans le monde entier exige de bouleverser nos modes de réaction. Le terrorisme a changé d'échelle, alors nous devons adapter notre défense. Il faut donc agir avec détermination sur les cinq fronts que j'ai proposés ce matin : combattre, connaître, numériser, réprimer et renforcer. Je vous remercie pour votre attention et je vais maintenant répondre à toutes vos questions.

Question : Claire Williams de France 24. Apple a refusé de donner les clés de chiffrement à la Maison Blanche après l'attaque de San Bernardino. Comment est-ce que la France va convaincre les grands - Google, Amazon et autres - de changer leur comportement ?

EM : La France a également essayé, vous l'aurez noté, après les attentats que nous avons subis, et a échoué de la même façon. C'est pour ça que je propose de prendre l'initiative d'une action internationale et coordonnée au niveau européen puis au sein de l'OTAN. Aucun pays ne peut accepter durablement ces refus qui sont faits au titre du droit commercial ou contractuel. Et donc, pour ma part, je mettrai en place, comme nous avons su le faire, je le disais, avec des opérateurs de télécommunication, une obligation de livrer ces codes. Mais cette initiative ne peut aboutir à un vrai résultat et un succès que si elle est conjointe et menée par plusieurs États. Sinon nous serons conduits inmanquablement, si la pression continue à être ce qu'elle est, à procéder à des interdictions ou à des vraies opérations de représailles. Moi, je ne laisserai pas des terroristes utiliser les techniques contemporaines sans avoir les moyens de protéger notre population avec les mêmes techniques contemporaines. Donc c'est une action coordonnée, au niveau européen et au niveau international, que je propose de livrer.

Question : Pour Bloomberg. Vous avez dit « interdiction ». La société en cause à San Bernardino était Apple. Cela veut dire interdire Apple en France ?

EM : J'ai dit très concrètement – vous faites en plus référence à ce qui s'est passé aux États-Unis, donc nous ne serions pas en situation de (...)

Bloomberg : (...) ou Apple en France, à cause des attentats du Bataclan ?

EM : Ce que je suis en train de dire, c'est l'obligation absolue de résultats et donc, en la matière, je ne vais pas procéder ex cathedra à des annonces depuis la France dont nous avons vu qu'elles ne conduisaient pas à des résultats efficaces, d'autant que, si je venais à interdire Apple en France, ce serait totalement inefficace puisque la société opère sous un droit qui n'est pas le droit français. Donc, la seule chose qui peut fonctionner, c'est d'avoir une réponse coordonnée au niveau international pour que l'ensemble des pays concernés et des juridictions efficaces et concernées puissent livrer une action cohérente.

Aucun pays, seul, ne peut procéder, face aux GAFAs, de manière efficace. C'est ce qui, d'ailleurs, constamment, m'a conduit à défendre une vraie politique européenne du numérique et la protection des données individuelles. Eh bien, en matière de lutte contre le terrorisme, nous avons besoin d'une politique non seulement européenne et internationale qui oblige, justement, ces GAFAs à donner les clés de chiffrement et les codes, et qui puisse avoir un système de sanctions crédibles - il faut un processus d'escalade qui sera à définir - et qui soit conduit de manière coordonnée par l'ensemble des pays. Nous avons besoin d'avoir les grands pays européens et nous avons besoin d'avoir une vraie coopération avec les États-Unis d'Amérique, en la matière.

Question : Justement, à propos des États-Unis : avant vous, il y a un président américain qui s'appelle Barack OBAMA qui a essayé, justement, d'obtenir ces clés de chiffrement. Il a été confronté à la constitution américaine. Comment pouvez-vous, envisagez-vous de dépasser cette constitution américaine qui va forcément vous bloquer ?

EM : La constitution américaine n'empêche pas tout. Elle a empêché la divulgation en totalité, puisqu'en effet, il y a une protection des libertés individuelles. Mais nous avons aussi des protections qui empêchent de faire tout et n'importe quoi. C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure, en parlant d'un cadre démocratique. Mais nous n'avons pas jusqu'alors procédé à un vrai travail sur le plan international et coordonné, pour pouvoir lever certaines contraintes techniques et, dans le respect de la liberté individuelle et du secret, conduire, justement, une action efficace. Aujourd'hui, nous devons pouvoir lever certains freins techniques qui ne sont pas levés par ces sociétés, de manière juridiquement compatible avec chacune de nos législations, pour pouvoir apporter une réponse efficace. Et, en la matière, je pense que ce qui s'est passé suite à San Bernardino n'épuise pas le sujet, mais surtout que c'est une action coordonnée des différents États de l'Union européenne et des États-Unis qui permettra d'avoir une action beaucoup plus efficace et de prévenir cela. Mais aujourd'hui, vous l'avez vu, il y a deux sujets que j'ai évoqués : il y a le sujet des clés de chiffrement mais il y a aussi le sujet du contrôle des messages et de l'utilisation d'Internet pour diffuser des messages de propagande. Dans les deux cas, qui sont très différents et dont la réponse est très différente à la fois sur le plan technique et juridique, nous n'avons pas, aujourd'hui, une réponse internationale satisfaisante.

Question : Bonjour, Grégoire POUSSIELGUE, des Échos. Est-ce que vous pouvez nous donner un chiffrage plus précis du projet de service national que vous avez ? Et, plus globalement, de tout le renforcement de la lutte contre le terrorisme que vous proposez - quelle enveloppe budgétaire vous entendez consacrer ? Deuxième question, concernant l'initiative que vous voulez prendre avec les autres pays européens : est-ce que vous les avez sondés pour savoir s'ils sont sur la même ligne que vous ?

EM : Sur le premier point: l'ensemble des mesures que j'ai indiquées ici qui sont des mesures qui relèvent de différents ministères, sont incluses dans la trajectoire que j'ai d'ores et déjà présentée et, en particulier, pour ce qui relève de la Défense, dans l'effort budgétaire que j'ai présenté dans mon discours devant la communauté de défense, il y a maintenant plusieurs semaines, qui me conduit à cet objectif de 2% du PIB à horizon 2025.

Pour ce qui est du service national universel, je l'ai dit, le chiffrage qui aujourd'hui a été fait, conduit à un chiffre entre 1,5 et 2 milliards d'euros en coûts de fonctionnement annuels, sur celui-ci. Dès l'été 2017, je demanderai à la commission en charge de réactualiser les travaux sur le sujet de procéder aux travaux techniques pour ce service

national universel et sa mise en oeuvre progressive, durant le quinquennat. Ce coût, c'est le coût d'encadrement militaire de toute une classe d'âge. Là-dessus, beaucoup de bêtises ont pu être dites ou écrites, parfois avec bienveillance mais d'autres fois par ignorance, lorsque j'ai donné un chiffre de 600 000. C'est un chiffre que nous avons travaillé, évidemment, avec les experts compétents. Une classe d'âge, c'est environ 800 000 personnes. Simplement, traditionnellement, quand on prend les objecteurs de conscience, ceux qui ont de bonnes raisons d'être exemptés, on arrive à environ 600 000 femmes et hommes d'une classe d'âge qui seront concernés par le service national universel. Le coût d'encadrement est entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Le souhait, c'est de limiter au maximum le coût d'infrastructure - j'en avais donné un chiffre indicatif, mais notre souhait, ce sera d'utiliser les infrastructures aujourd'hui existantes et qui relèvent du système universitaire, qui relèvent du système secondaire et pourront être utilisées. Nous n'allons pas réouvrir ou recréer des casernes qui ont été vendues ou fermées, ce n'est absolument pas le sens de la mesure et c'est d'ailleurs pour cela que ce service ne dure qu'un mois.

Enfin, pour l'initiative européenne, j'ai, en effet, avec les dirigeants européens que j'ai pu voir, ces derniers temps, échangé sur ce sujet: ils ont la même volonté de faire et la même volonté d'aller de l'avant.

Question : Bonjour, Jérémy MAROT de l'AFP. Pour revenir sur cette action envers les GAFA, de quels leviers, précisément, et dans le cadre d'une action conjointe, pensez-vous pouvoir disposer ? Est-ce que la fiscalité en fait partie ?

EM : Je pense qu'il y a plusieurs leviers qui existent. Je pense qu'il ne faut pas confondre tous les instruments. Le levier fiscal est un levier de droit commun. La fiscalité ne sert pas à sanctionner un comportement ou le non respect de la loi. Donc mon souhait, dans le cadre d'une action conjointe et du développement du marché unique du numérique, c'est de déployer le levier fiscal qui pose d'autres problèmes, au-delà de ce qu'on a pu évoquer aujourd'hui, je l'ai déjà dit. Par contre, c'est qu'on puisse avoir un principe d'encadrement beaucoup plus fort et qui passe - quand je parlais, tout à l'heure, de processus d'escalade -, par des sanctions possibles ou des amendes possibles, comme nous avons su le faire d'ailleurs, je le disais, pour donner un élément de comparaison, avec les acteurs de télécom. Aujourd'hui, les opérateurs de télécom qui, de manière contractuelle, évidemment, donnent des garanties de protection à tous nos concitoyens - qui sont tout à fait normales dans un État de droit -, sont tenus vis à vis de l'État, dans le cadre de certaines actions et en particulier de la lutte contre le terrorisme, de partager des informations privilégiées avec les pouvoirs publics. Et donc, c'est vraiment à ce titre-là que je souhaite le faire et derrière, il y a des processus de sanction qui sont prévus mais la fiscalité ne sert pas à ça, à proprement parler.

Question : Juste un point sur la question du renseignement territorial : un des problèmes qu'il a, indépendamment de la montée en puissance, c'est, pour pouvoir se plugger à l'ensemble du système, un, la question du secret défense, le problème de l'habilitation, et, deuxièmement, le problème de la judiciarisation d'un certain nombre de choses, qui ne permet pas l'échange, en termes de renseignement. Est-ce que ça, c'est un des éléments que vous avez pris en compte ?

EM : Oui, c'est en raison de ces problèmes que les services que j'évoquais en creux tout à l'heure, sous l'autorité de la Préfecture de police, qui parfois peuvent agir dans un autre cadre ont pu se développer plus rapidement. Donc l'idée, c'est en effet de redonner des moyens humains sur le territoire. C'est, deuxième point, d'adapter ces moyens aux

transformations technologiques utilisées par les terroristes et en particulier le numérique et donc d'avoir aussi des liens avec la défense cyber que je souhaite développer et enfin, c'est aussi de clarifier - c'est ce que j'évoquais avec la commande faite au garde des Sceaux - le cadre juridique dans lequel ils peuvent agir plus efficacement, limité à la lutte contre le terrorisme.

Question : Oui bonjour, Jean-Dominique MERCHET. Est-ce que vous pensez que, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou d'autres problèmes de sécurité intérieure, le ministère de l'Intérieur fonctionne aujourd'hui de manière optimale? Et s'il y avait des choses à améliorer, quelles seraient-elles, à vos yeux?

EM : Je ne suis pas là pour distribuer les bons points ou les mauvais points. J'ai indiqué tout à l'heure qu'aujourd'hui il me semble que la collaboration en matière de renseignement pouvait et devait être améliorée entre les différents services et que mon souhait était, au-delà de ça, qu'on puisse l'améliorer entre les différents ministères. D'où la nécessité, au-delà de ce qui a été fait avec un coordinateur national du renseignement, d'avoir une task force totalement dédiée, qui puisse d'abord avoir des équipes totalement dédiées 24h/24, 7 jours sur 7 et coordonner ce travail et l'échange d'informations. Je pense qu'on peut - vous l'avez compris, en creux -, je l'ai dit tout à l'heure dans les deux points sur le renseignement, je pense qu'en matière de renseignement, sans doute, une fluidité plus grande pourra être mise en oeuvre.

Question : Bonjour, Isabelle TORRE de TF1. Alors, ma question ne concerne pas le terrorisme mais la déclaration, hier, en fin de journée, de Marine LE PEN, sur une période de l'Histoire française. Elle revient sur les propos de Jacques CHIRAC, il y a de nombreuses années, en disant que la France n'est pas responsable de la rafle du Vel d'Hiv. Qu'en pensez-vous ?

EM : Vous allez me donner l'opportunité de revenir sur deux déclarations d'hier sur ce sujet, celle de Madame Le Pen et l'une, plus voisine, de Monsieur MÉLENCHON, sur la lutte contre le terrorisme et la paix, puisque cela me permettra de commenter les deux actualités récentes.

Sur le premier point, je pense que Madame LE PEN fait une faute politique et historique lourde. Jacques CHIRAC avait raison et je crois d'ailleurs que c'était un discours qui avait beaucoup marqué et c'était très fort de reconnaître la responsabilité de la France. Pendant longtemps, on a, en effet, voulu distinguer ce qui était le rôle de l'État français et du reste de la France et de vouloir nier, en quelque sorte, les responsabilités historiques. Il a reconnu la responsabilité de la France, au moment de son discours de 1995. Y revenir, c'est d'une part une faute à la fois politique et historique et d'autre part le signe que Marine LE PEN est bien la fille de Jean-Marie LE PEN, si d'aucuns en doutaient encore aujourd'hui. C'est le vrai visage de l'extrême droite française, c'est le visage de que je combats et, pour ma part, je ne suis pas tombé dans la dérive de la plupart de mes concurrents qui ont considéré que leur principal ennemi était quelqu'un d'autre que le Front National. Pour ma part, j'ai toujours considéré que c'était la priorité.

Ensuite, hier, Jean-Luc MÉLENCHON a fait un grand discours sur la paix. Je dois dire ici, dans le contexte qui est le nôtre et la discussion que nous avons ce matin, que je ne partage pas la vision qu'il a décrite. Je ne la partage pas parce que ce qu'il propose, ce n'est pas la paix, il propose de nous désarmer et de penser que tout va bien se passer. Au mieux, c'est de l'angélisme, au pire, c'est de l'irresponsabilité. Et donc, si la paix que défend Jean-Luc MÉLENCHON, c'est la paix de Vladimir POUTINE, très peu pour moi. Si la paix que défend Jean-Luc MÉLENCHON, c'est de désarmer la France de manière

unilatérale devant celles et ceux qui nous attaquent et devant ces groupes terroristes, très peu pour moi. La paix, elle se construit. Elle se construit par une action diplomatique complexe élaborée, qui est la ligne que la France a toujours suivie, qui est cette ligne d'indépendance et de souveraineté, qui a conduit à ne pas suivre les néo-conservateurs quand ils voulaient la guerre partout - ça a été la dignité de la France au moment du conflit irakien -, et de mener une politique d'équilibre au Levant, en Afrique, comme ailleurs. La paix, on la construit en ayant des forces militaires, des forces de dissuasion, des forces de renseignement. La paix, on la construit en défendant l'intérêt de nos concitoyens. La paix, elle ne se décrète jamais d'elle-même, sinon, c'est la paix des autres, c'est-à-dire la loi du plus fort et bien souvent de celles et ceux qui ne partagent pas nos valeurs.

Et en la matière, j'insiste sur la gravité du moment que nous vivons et cette drôle de campagne dans laquelle nous sommes plongés. La candidate de l'extrême droite, le candidat de la droite des affaires, le candidat de la gauche communiste sont tous les trois fascinés par Monsieur POUTINE, un dirigeant qui ne partage ni nos valeurs ni n'a montré son esprit de responsabilité dans les grands conflits internationaux. Je considère que, dans le moment que nous vivons, parce qu'il y a la lutte contre le terrorisme, parce qu'il y a ces grands déséquilibres, la France doit avoir une vision géopolitique, une politique internationale militaire et de sécurité intérieure à la hauteur de ces défis. Et donc retrouver le fil de sa diplomatie gaullo-miterranéenne, c'est cette force d'indépendance qui se construit dans et avec l'Europe et qui sait à quel camp elle appartient et qui sait où se construit la paix et où sont les missiles, comme disaient d'aucuns.

Question : Mark DEEN de Bloomberg . Bonjour. Tout simplement, avez-vous parlé de vos pensées de cyberdéfense avec Angela MERKEL et pensez-vous, si vous êtes élu, aborder le sujet lors du G7, en fin d'année?

EM : Alors oui, j'ai abordé le sujet avec la chancelière, je ne fais pas partie des responsables politiques qui pensent que les conférences de presse servent à aborder les sujets qui sont parfois tenus à huis clos entre dirigeants, ou avec d'autres. Donc le sujet a été abordé, il est important. Je pense que nous partageons avec l'Allemagne plusieurs priorités. La première, en matière de numérique, la volonté de défendre la protection des individus et en même temps de lutter contre le terrorisme, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure. Et la seconde, c'est que nous sommes confrontés, en effet, aux mêmes risques cyber que la plupart des grandes démocraties. Je l'ai dit, je souhaite qu'on puisse structurer cette approche et qu'on puisse développer, durant le quinquennat à venir, une quatrième armée en charge du cyber, qui aura la possibilité de porter tout cela. Je pense que cela fait aussi partie des sujets qui seront sur la table de l'initiative d'une Europe de la défense plus forte et, en particulier, d'une coopération structurée avec quelques États-membres, que je souhaite porter durant les années à venir. Ensuite, cette initiative, elle sera en effet portée dès l'été au sein des discussions européennes, au G7 mais aussi dès le premier sommet de l'OTAN puisque je souhaite avoir cet échange avec les dirigeants internationaux, en particulier le dirigeant américain.

Question : Bonjour, Nathalie SEGAUNES, l'Opinion. Vous avez dit tout à l'heure que la déchéance de nationalité n'était pas une bonne idée, à vos yeux, pour traiter les Français partis en Syrie et qui souhaitent revenir. François FILLON fait état, ce matin, dans la presse, d'un échange de SMS entre vous deux, d'il y a un peu plus d'un an. Vous semblez avoir une position différente sur la déchéance de nationalité. Où est la vérité ?

EM : Alors, je vais vous dire. François FILLON a un problème avec la vérité, c'est désormais manifeste. Je n'ai jamais échangé sur ce sujet le moindre SMS avec François

FILLON. Voilà, je suis au regret de vous le dire. Il y a deux choses : un, c'est faux et deux, je ne partage pas ces pratiques qui consistent à dire ou partager des SMS qu'on échange avec qui que ce soit. En la matière, je n'en ai pas eu, mais je trouve que c'est une pratique bizarre à laquelle il se livre. Mais enfin, la perte de repères ne commence pas aujourd'hui. Par ailleurs, j'ai toujours eu la même position sur la déchéance de nationalité. Je l'ai eue quand j'étais membre du gouvernement. J'ai dit que je pensais que c'était une faute. Je vais vous dire pourquoi je pensais que c'était une faute - et y compris, d'ailleurs, la volonté de changer la Constitution. Pour ce que je vous disais tout à l'heure. Parce que quand les terroristes nous attaquent, ils cherchent la faiblesse morale. Changer la loi fondamentale de notre pays parce que nous sommes attaqués par les terroristes, c'est leur donner ce qu'ils veulent, c'est-à-dire une réaction immédiate, le doute sur nos fondamentaux. Donc ce n'est pas une bonne idée et ça restera une mauvaise idée.

Et la déchéance de nationalité, pourquoi je pense que c'est une mauvaise réponse ? Je pense que c'est une mauvaise réponse parce qu'elle est inefficace. Quelqu'un qui est prêt à se suicider, à perdre la vie pour la cause terroriste qu'il défend et pour supprimer les autres n'a cure de perdre la nationalité française. C'est inefficace parce qu'une telle sanction, elle conduit, derrière, à une réponse quasi impossible. On ne va pas recréer des apatrides et si on le limite aux binationaux - je vous rappelle les débats totalement fous qu'à ce moment-là la France avait connus -, qui nous reprendra ceux dont nous enlevons la nationalité française ? Bon courage, vous me les présenterez.

Puis la troisième chose, c'est que c'est, sur le plan moral et politique, une fausse bonne idée. Parce que c'est promettre à nos concitoyens que face au mal, nous répondons, en quelque sorte, en leur promettant d'expulser le mal de la communauté nationale. Mais c'est une promesse intenable. Il y aura toujours du mal, dans la communauté nationale. Il faut le prévenir, en éduquant, il faut le sanctionner, en réprimant par la police, en enfermant, et il faut, à un moment donné, pour certains, le rédimier parce que c'est toujours cela, derrière, ce qu'il y a, à partir du moment où nous avons supprimé la peine de mort, et je suis attaché à cela. Mais avoir pour réponse de dire "celui qui a commis certains actes, je l'exclus de la communauté nationale" est une promesse intenable.

Donc pour toutes ces raisons, je m'étais opposé à la déchéance de nationalité et j'y reste opposé. Mais je vous rappellerai qu'au moment de ces débats, François FILLON s'était opposé à la déchéance de nationalité et que s'il y a quelqu'un qui a perdu le fil de sa pensée et de ses principes, c'est bien lui. Parce que je l'entends aujourd'hui défendre ce qu'il avait combattu. Mais sans doute est-ce la voie qu'il a choisie, celle désormais de poursuivre le Front National, celle de devenir une forme de droite réactionnaire, pour oublier qu'il est un peu la droite des affaires.

Merci à vous, bonne journée Messieurs, Mesdames.

Aller plus loin

[Le replay >](#)

youtu.be/3uZVkWNTRuA

[Article sur en-marche.fr >](#)

en-marche.fr/article/politique-de-lutte-contre-le-terrorisme-emmanuel-macron

Seul le prononcé fait foi.

page 11 sur 11